

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2026

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 25 février 2026 à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFAYE Laurent, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du conseil municipal : 13 février 2026

Présents : LAFAYE Laurent, CHASSAIN Gaston, GOUDOUD Catherine, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, BALOT Nicolas, BODEN Marie-Claude, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BUSSIERE Pascal, MORIN Julien, NICOT Damien

Excusés représentés : BOUTHINAUD Chantal représentée par BUSSIERE Pascal

Excusés : MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GABOUTY Delphine

Secrétaire de la séance : COULAUD Claudette

ORDRE DU JOUR :

- Appel des conseillers municipaux.
- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16/12/2025.
- Intervention du maire.

-
- Acquisition de la parcelle AY n°122p aux Consorts LACORE.
 - Convention relative à l'installation de récepteurs de télérelève.
 - Convention de veille foncière pour la restructuration du Parc d'Activités Sud entre la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, les communes de Feytiat et de Limoges et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA).
 - Subvention de fonctionnement EHPAD de la Valoine.
 - Tarifs publics pastel à compter du 1er janvier 2026.
 - **Question diverse** : Modification grille des emplois.
 - Rapport d'orientation budgétaire de l'année 2026.

La séance débute à 18h40.

Le maire fait l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Il indique que le quorum est atteint.

Il désigne Claudette COULAUD comme secrétaire de séance. L'assemblée approuve à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL :

2026_D_001

Acquisition de la parcelle AY n°122p aux Consorts LACORE

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que la commune a l'opportunité de faire l'acquisition d'une parcelle jouxtant le gymnase Chazalon.

En effet, cette parcelle cadastrée section AY n°122p d'une contenance d'environ 1800 m² appartenant aux consorts LACORE actuellement à la vente, est couverte au Plan Local d'Urbanisme par l'emplacement réservé n°29 qui donne priorité à la commune pour son acquisition.

Cette emprise foncière pourra permettre, à terme, la réalisation d'une extension du pôle sportif de Chazalon et de proposer une offre de stationnement complémentaire.

La surface exacte de cette acquisition sera déterminée par un bornage à intervenir, par le cabinet de géomètre expert Dubroca-Letrange, à la charge de la commune.

Aussi, après négociation avec les consorts LACORE, il a été convenu d'acquérir ce terrain au prix de 30€/m².

La rédaction des actes sera confiée à Maître Virginie de Bletterie de Laval, notaire à Limoges en tant que notaire de la commune assistée de Maître Pierre Martinat en tant que Notaire des consorts LACORE. Les frais d'agence immobilière et d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AY n°122p d'une contenance d'environ 1 800 m² aux consorts LACORE pour un montant de 30€/m² ;
- confier à l'étude de Maître Virginie de Bletterie de Laval, notaire à Limoges, la rédaction de l'acte, assisté de l'étude de Maître Pierre Martinat, notaire des vendeurs;
- donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le maire : Merci, Monsieur BALOT. C'est une délibération qui est importante parce que, cette acquisition, si elle est approuvée par le conseil, va permettre à la mairie d'avoir la latitude dans un secteur qui est stratégique. Le site Chazalon, premier gymnase qui avait été construit à FEYTIAT en 1974 et que nos prédécesseurs avaient classifié ce secteur comme un secteur réservé s'il y avait une vente. Je crois que c'était une occasion qu'il fallait saisir, pour un coût de cinquante-quatre mille euros, qui permettra effectivement, quels que soient les choix qui seront faits dans les années à venir, mais en tous les cas d'avoir, j'insiste, de la latitude pour aménager un secteur qui est stratégique.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, M. MORIN.

Monsieur Julien MORIN : Oui, juste une demande de précision s'agissant d'une parcelle qui est sur un emplacement réservé. Est-ce que c'est bien dans le cadre d'une vente amiable ou dans le cadre d'une procédure de délaissement.

M. Laurent LAFAYE, maire : On est effectivement sur une vente mais la mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.

M. Julien MORIN : Oui, d'accord, mais je parlais de procédure de délaissement, il n'y a pas de droit de préemption sur ce sujet-là.

M. Laurent LAFAYE, maire : Une précision complémentaire, si vous regardez bien le plan, vous allez dire, mais comment on va faire par rapport à Chazalon ? La parcelle qui est située à gauche avec une maison, il y a une bande qui longe et qui va à Chazalon, les discussions sont en cours avec le vendeur pour qu'on puisse avoir l'acquisition de cette bande et avoir la totalité de l'emprise foncière du secteur. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer cette délibération au vote.

Délibération : adoptée

2026_D_002

Convention relative à l'installation de récepteurs de télérelève

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que le Syndicat des Eaux Vienne Briançonne (VBG) mène actuellement sur le territoire communal une campagne de déploiement d'un dispositif de relevé automatisé des compteurs d'eau à distance dit "de télérelève". Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

Ce système a pour vocation, face au changement climatique, de préserver la ressource en eau ce qui représente une priorité absolue. En effet, la télérelève permet la détection des fuites chez l'ensemble des abonnés et donc la réduction des pertes en eau. Ainsi, ce système permet une facturation sur consommation réelle, la détection des fuites et la détection des surconsommations.

Le déploiement de ces équipements, fournis par la société Suez, sur les compteurs des habitants de Feytiat a commencé courant octobre 2025. L'ensemble des coûts d'installation sont pris en charge par le Syndicat VBG.

Ce dispositif nécessite l'installation de récepteurs de télérelève permettant de collecter les données provenant des compteurs d'eau et de les transmettre au centre de traitement du service des eaux.

Aussi, en raison de leur situation géographique, la salle Georges Brassens et le complexe sportif Roger Couderc ont été sélectionnés pour recevoir ces équipements.

Cette installation nécessite la signature d'une convention entre la commune, le "Syndicat des Eaux VBG" et "Dolce Ô Service", filiale de Suez, en charge de la gestion du dispositif.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les récepteurs et leurs antennes nécessaires au télérelevé des compteurs, seront installés et maintenus par Dolce Ô Service.

En compensation du service rendu au Syndicat VBG, Dolce Ô Service versera à la commune une somme forfaitaire de 700 euros, par récepteur posé, pour la durée du contrat soit 12 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord pour la signature d'une convention relative à la pose de récepteurs et d'antennes sur la salle Georges Brassens et le complexe sportif Roger Couderc ;
- donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

M. Laurent LAFAYE, maire : Pour être tout à fait complet sur l'historique de ce dossier, le syndicat VBG a décidé au départ d'installer l'antenne sur l'une des tours de la mairie. C'est un élément à préserver, un élément du patrimoine de FEYTIAT, du château de tous les Feytiacois. Et donc, nous avons essayé de trouver des alternatives en travaillant avec eux. C'est là que nous sommes arrivés aux solutions autour de la salle Brassens et du gymnase Couderc, qui ont des incidences qui sont complètement différentes. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui M. MORIN.

M. Julien MORIN : juste une question pour nos concitoyens, je profite de la présence d'un élu de VBG pour savoir où en est le déploiement sur la commune de ces compteurs de télérelève ?

M. Gaston CHASSAIN (sans micro) : Sur la commune, je pense que c'est pratiquement fait par la commune. Suez a déjà les premières remontées informatiques, puisque même si les antennes ne sont pas posées, puisque que l'on vient de délibérer, en fait, ils utilisent provisoirement le réseau des compteurs à gaz. Mais après, ils auront leur propre réseau. Donc, les tests sont bons, ils répondent bien. Et cela sera expérimental, et ça va monter en charge petit à petit. Alors, c'est un très gros travail parce que le prestataire, c'est Suez. Et nous, ceux qui distribuons, c'est la SAUR. Évidemment, c'est toujours compliqué quand on est prestataire, mais ça y est, ils ont travaillé sur les interfaces de façon à ce que les données relevées par Suez puissent être récupérées informatiquement par la SAUR. C'était vraiment le point le plus difficile, qu'on avait étudié vraiment en interrogeant des régions, ce qui s'était passé avec ces deux prestataires.

M. Laurent LAFAYE, maire : Il faut savoir que le syndicat VBG est composé de soixante communes. Chaque commune y envoie des représentants et parmi nos représentants, il y a Gaston CHASSAIN, l'actuel vice-président qui représente la commune.

C'est l'occasion de saluer tout le boulot qui a été réalisé par le président LEBOUTET, qui était d'ailleurs lui-même présent à FEYTIAT lorsqu'il y avait eu la réunion publique d'informations pour le changement des compteurs ou quelques concitoyens s'étaient intéressés pour savoir comment allaient fonctionner les systèmes.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de soumettre au vote cette délibération.

Délibération : adoptée

2026_D_003

Convention de veille foncière pour la restructuration du Parc d'Activités Sud entre la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, les communes de Feytiat et de Limoges et l'EPFNA

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que les établissements publics fonciers sont compétents pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, des biens fonciers ou immobiliers acquis. Ils sont compétents pour constituer des réserves foncières.

Conformément à l'article L321-1 du Code de l'urbanisme, toute intervention de l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) est soumise à la signature d'une convention avec la ou les collectivités à l'initiative du projet.

Ainsi, l'EPFNA et Limoges Métropole ont renouvelé leur partenariat à travers la signature d'une convention cadre unique en date du 5 janvier 2024. Ce renouvellement s'adapte aux orientations du projet de territoire permettant d'intégrer facilement de nouveaux besoins en matière de maîtrise foncière pour Limoges Métropole.

En déclinaison de cette convention cadre, il est possible de mettre en place des conventions opérationnelles prévoyant l'objet et les modalités d'intervention de l'EPFNA afin d'assurer la sécurisation de l'action foncière publique en garantissant sur les courts, moyens et longs termes le déploiement des procédures et outils fonciers pertinents notamment en faveur du développement économique. Bâtir une offre foncière et immobilière en faveur du développement économique est un des axes majeurs du projet de territoire métropolitain. De la mise à disposition des friches à l'aide à la construction de locaux, en passant par les aménagements, requalifications ou rénovations, Limoges Métropole ambitionne de structurer son offre immobilière et foncière pour que toute activité trouve son environnement et son espace, en fonction de sa pratique et de son évolution.

Aussi Limoges Métropole, en partenariat avec les communes membres, a engagé depuis le début du mandat la maîtrise de fonciers stratégiques en faveur du développement économique. Ces acquisitions se sont encore accrues ces dernières années pour constituer un stock de foncier à destination de :

- l'implantation de nouvelles entreprises ou pour faciliter le parcours de croissance de celles en place.

Concernant la reconversion de la zone d'activités économiques sud, la commune de Feytiat disposait depuis 2019 d'une convention opérationnelle sur ce secteur qui a pris fin en 2022 avec l'EPFNA, la Ville de Limoges et Limoges Métropole. Depuis le début de l'été 2025, Limoges Métropole accompagnée par l'Etat dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du Plan de transformation des zones commerciales (PTZC), a lancé une étude sur la zone sud, couvrant, la route de Toulouse, le Ponteix et le secteur situé entre les échangeurs 35 et 36 à Feytiat et Limoges.

La phase d'études actuelle va donc permettre d'engager une démarche plus opérationnelle et notamment d'identifier les secteurs de projets à venir.

Durant cette phase de définition de la stratégie opérationnelle, une veille foncière active est nécessaire afin que les secteurs à enjeux ne connaissent pas de mutations empêchant la mise en œuvre des projets futurs nécessaires à la reconversion ou à l'aménagement de la zone.

Aussi, il est défini dans la présente convention, un périmètre de veille foncière au sein duquel l'EPFNA pourra exercer le droit de préemption puis acquérir à la demande de Limoges Métropole le ou les biens identifiés durant la phase d'études. Il pourra aussi engager les premières prospections amiables en fonction des cas, toujours sur demande de l'intercommunalité.

En fonction des besoins identifiés par la suite, cette convention pourra être déclinée projet par projet.

Comme pour l'ensemble des conventions signées avec l'EPFNA, Limoges Métropole est tenue de lui rembourser l'ensemble des dépenses et frais acquittés au titre de la convention :

- si aucune acquisition n'a été réalisée, la personne publique garante est tenue de rembourser à l'EPFNA l'ensemble des dépenses effectuées, à savoir le coût d'éventuels diagnostics, études ou procédures engagés ;
- si des fonciers ont été acquis par l'EPFNA, la personne publique garante est tenue de racheter les biens acquis par celui-ci, soit le prix d'acquisition augmenté des dépenses et/ou frais d'études et de portage, augmentés du montant de la TVA selon le régime et la réglementation en vigueur, l'EPFNA étant assujéti ;

- Si le projet est abandonné par la personne publique garante, la cession à celle-ci est immédiatement exigible et toutes les dépenses engagées par l'EPFNA devront être remboursées. La durée de la convention est de 18 mois à compter de sa signature pour un engagement financier maximal prévisionnel de l'EPFNA de 4 000 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- approuver la convention de veille avec l'EPFNA, la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et la commune de Limoges visant la reconversion de la zone d'activités économiques « Sud » pour une durée de 18 mois et un montant d'engagement financier maximal prévisionnel de 4 000 000 € HT telle qu'annexée à la présente délibération ;
- autoriser le maire à signer la convention avec l'EPFNA telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

M. Laurent LAFAYE, maire : Merci, M. BALOT. C'est quelque chose qui peut paraître un peu technique, la signature de cette convention.

Je voudrais juste que tout le monde comprenne bien que cet établissement public foncier, c'est un outil très intéressant qui a été utilisé il n'y a pas longtemps, notamment sur le territoire de Limoges, en préambule à des projets et qui permet d'investir sans attendre. Sur cette convention, cela concerne le parc d'activité de FEYTIAT, c'est-à-dire à la fois la zone sud de Limoges et la zone du Ponteix, c'est pour cela que l'on est partie prenante, comme Limoges qui est partie prenante par la communauté urbaine et par sa compétence en développement économique.

Comme nous sommes sur cette délibération, on peut en profiter pour faire un petit point avec Gaston CHASSAIN, qui est aussi vice-président de Limoges Métropole, en charge du développement économique, sur cette étude qui est actuellement menée par rapport au développement du parc d'activités à Limoges Sud.

M. Gaston CHASSAIN : On a eu un comité de pilotage il y a quelques semaines. On avait ouvert un appel à projet, c'était le second d'ailleurs, de l'État. C'est particulièrement intéressant parce que les études sont financées par des comités de suivi sur ces deux zones, avec l'objectif de rendre cohérent l'aménagement global, travailler sur les voiries, notamment sur la route de Toulouse. On est sur un secteur sud qui a beaucoup de potentiel, mais qui est en transition. Le but de ce cabinet, c'est de nous accompagner pour voir toutes les possibilités qu'il y a d'aménagement aussi bien sur FEYTIAT que sur la zone de Magret, mais là c'est plus du réaménagement, mais surtout sur FEYTIAT où on a les zones autour de l'autoroute qui seront aménagées un jour, et puis d'avoir l'aménagement des voiries, la circulation des piétons, la circulation des voitures, essayer de rendre une cohérence à tout ça en montrant tous les enjeux qu'il y a, les points positifs, les points négatifs. L'établissement public financier peut intervenir derrière, quand tout ça est bien calé, pour aller sur des projets, pour répondre sur le privé. On voit bien qu'on a beaucoup de demandes de promoteurs qui ne sont pas forcément cohérentes et qu'on puisse, nous, définir ce que l'on veut, à quel endroit on le veut, et après s'associer effectivement avec les partenaires privés qui, eux, viendront de façon cohérente, puisqu'on l'aura défini avant, pour porter leurs projets sur ces territoires.

Délibération : adoptée

2026_D_004

Subvention de fonctionnement EHPAD de la Valoine

Madame Marie-Claude BODEN rappelle à l'assemblée l'importance de la politique de maintien à domicile des personnes âgées et isolées sur le territoire communal.

Dans ce cadre, le service de portage de repas à domicile constitue un maillon essentiel, garantissant non seulement l'équilibre nutritionnel des bénéficiaires, mais assurant également une veille sociale régulière et un lien humain quotidien.

En 1985, Les communes du territoire avaient créé une association, l'Instance de Gérontologie Auzette Valoine, qui organisait ce service.

En 2024, l'association a été dissoute, les communes se sont réparties le solde positif du bilan financier de l'association. Feytiat a ainsi reçu 13 252.14 € (délibération 2024_D_092).

Depuis, c'est L'EHPAD de la Valoine qui assure la gestion, la préparation et la livraison de ces repas pour les habitants de la commune, l'EHPAD ayant repris le personnel de livraison. Afin de maintenir ce service à un coût accessible pour les usagers et de soutenir l'équilibre financier de cette action spécifique menée par l'établissement, il a été décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2026.

Considérant la recette apportée par la dissolution de l'association ;

Considérant l'intérêt public local qui s'attache au maintien de ce service de proximité ;

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer pour l'année, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 13 252.14 € à l'EHPAD de la Valoine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Claude BODEN et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 13 252.14 € à l'EHPAD de la Valoine au titre de l'année 2026, spécifiquement affectée au fonctionnement du service de portage de repas.

ARTICLE 2 : D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec l'EHPAD de la Valoine, définissant les modalités de versement de la subvention et les obligations des parties.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : De dire que la dépense correspondante sera imputée au budget de la commune, chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), compte 6573 (Subventions aux organismes publics).

2026_D_005

Tarifs publics pastel à compter du 1er janvier 2026

Madame Marylène VERDEME rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs publics des activités Pastel à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Stages	Habitants de la commune	Hors commune
Droits d'inscription intervenant pastelliste étranger 3 jours	185 €	315 €
Droits d'inscription enseignement 3 jours	140 €	270 €
Droits d'inscription enseignement 2 jours	115 €	215 €
Droits d'inscription 3 jours d'enseignement étudiant	–	160 €
Droits d'inscription 2 jours d'enseignement étudiant	–	130 €
Droits d'inscription Atelier découverte du pastel 1 jour	45 €	85 €
Droits d'inscription Atelier découverte du pastel 2 jours	65 €	130 €
Droits d'inscription Atelier découverte du pastel 3 jours	85 €	170 €
Atelier jeune public	Habitants de la commune	Hors commune
Atelier pastel	20 €	30 €
Acomptes	Habitants de la commune	Hors commune
Acompte pour inscription	60 €	100 €
Acompte atelier jeune public	10 €	10 €
Acompte atelier découverte du pastel	20 €	40 €
<i>Toute annulation effectuée par un stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage entraînera la non-restitution de l'acompte.</i>		
AUTRES TARIFS		
Entrée festival	3 €	
Entrée festival moins de 12 ans	gratuit	
Affiche	1 €	
Poster à l'unité	5 €	
Poster format A3	3 €	
Lot de 3 posters	10 €	
Carte postale A5	2 €	
Carte postale 10 x 15	1 €	
Catalogue de l'année en cours	12 €	
Catalogue des années précédentes	6 €	
Lot de 3 catalogues années précédentes	12 €	

Pochette cartes postales	8 €
Médaille souvenir	2 €

Délibération : adoptée

2026_D_006

Modification grille des emplois

Monsieur Laurent LAFAYE, maire de la commune, indique au Conseil municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois :

Au regard des besoins du service : création de poste (emploi statutaire)

à compter du 01/05/2026 :

Service police municipale

- 1 poste de Brigadier Chef Principal à temps complet (POL7).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Monsieur Pascal BUSSIERE : Bonsoir à tous, on s'inscrit bien évidemment parfaitement dans cette création de troisième policier municipal. C'est vrai que la sécurité de nos concitoyens, des biens, des personnes et de notre territoire sont vraiment très importants. Et il est vrai qu'on entend au quotidien des remontées de nos concitoyens sur des cambriolages de plus en plus fréquents. Donc le fait d'inscrire un troisième policier municipal, on s'inscrit vraiment pleinement dans cette configuration-là et on s'en félicite. On trouve simplement un petit peu dommage que ça soit arrivé un petit peu en fin de mandat.

M. Laurent LAFAYE, maire : Oui, c'est bien normal que tu dises ça, c'est de bonne guerre. En tout cas, c'est une réalité du public. C'est aussi le fruit d'opportunités, de nouvelles modalités de travail. Il faut rappeler à nos concitoyens, il faut que l'on soit honnête, la police municipale, ce n'est pas la police nationale. Vous parlez des cambriolages, on a effectivement, comme tout un tas d'autres communes, qui sont des communes périurbaines, des vagues de cambriolages par les temps qui courent, et il faut qu'il y ait une mobilisation exceptionnelle. Je le rappelle, et on a déjà eu l'occasion d'échanger avec eux, sur la question de la police nationale. Effectivement, nous, notre boulot, c'est de faire le lien, et les policiers municipaux font un travail de grande qualité avec nos concitoyens. Je vous rappelle quand même qu'on est une commune qui n'a pas attendu, notamment sur la question de la vidéo, nous étions une des premières communes de la Haute-Vienne à s'équiper en la matière et que je ne cesse de rappeler à la police nationale que le matériel est à disposition pour être utilisé sur réquisition. Effectivement, c'est quelque chose qui est important. Il n'en reste pas moins que les cambrioleurs s'adaptent, c'est le jeu du chat et de la souris.

En tout cas, j'ai évidemment une pensée pour tous nos concitoyens qui ont été touchés par des cambriolages.

Le cambriolage, c'est toujours quelque chose qui touche à l'intime. C'est quelque chose qui peut provoquer un certain nombre de réactions compliquées, également sur le plan psychologique. Et on essaye, autant que faire se peut, de les accompagner.

Il faut qu'il y ait aussi une approche collective sur ces questions-là, sachant qu'il y a des choses qui relèvent aussi, bien sûr, de l'équipement individuel, qu'on ne va pas faire à la place de nos concitoyens. Donc, il faut qu'on fasse preuve de solidarité sur ces moments-là et avec les outils qui sont les nôtres, bien évidemment, pour agir. Je vous propose donc de voter désormais cette délibération. Il y a des abstentions, des oppositions. Je vous remercie.

Délibération : adoptée

Monsieur Gaston CHASSAIN présente le rapport d'orientation budgétaire.

2026_D_007

Rapport d'orientation budgétaire de l'année 2026

Conformément aux dispositions des articles L. 1612-26, L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif en M57, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Après avoir présenté à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2026, Monsieur le maire invite le Conseil municipal :

* à procéder au débat d'orientation budgétaire ;

* à acter par un vote la tenue du débat sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Laurent LAFAYE, maire : Merci, Gaston. Peut-être un merci avant d'entamer le débat. Un merci tout particulier parce que, comme tu l'as dit, c'est la dernière fois que tu fais cet exercice. Après, on peut débattre, on peut avoir des divergences d'analyse, c'est normal, ça s'appelle la démocratie. Mais je crois que de par ton action, que tu avais eue en tant qu'adjoint auparavant, en tant que maire, adjoint aux finances, tu peux avoir la fierté d'avoir contribué à rendre les clés. Alors voilà, il y a une nouvelle équipe qui arrivera après les élections et là, ça sera aux Feytiacois d'en décider. Mais en tout cas, comme tu l'as dit, on va rendre les clés et tu as largement contribué à rendre une maison qui fonctionne bien, avec une situation financière qui est particulièrement saine, qui va permettre déjà d'assurer les engagements qui ont été pris en fin de mandature, je pense tout particulièrement à l'accueil de loisirs.

Je pense effectivement au futur aménagement du pôle santé et également à une acquisition qui a été votée ce soir, qui est LACORE. Après, comme je l'ai dit, il y a d'autres choix qui sont déterminés par les élections. Mais en tout cas, ça veut dire que les personnes qui arriveront après cette mandature, pourront avoir le loisir de travailler. Ce ne sera peut-être pas forcément le cas partout.

Je voudrais juste insister sur le fait, puisqu'on est sur cette fin de mandature, que comme tu l'as dit, elle n'a pas été facile, cette mandature. On a tendance à oublier, mais on l'avait débuté avec le Covid, ce qui explique effectivement qu'on retrouve sur la durée des chiffres à un moment donné, un investissement qui avait été bloqué. Ça a été les conséquences de la guerre en Ukraine avec la hausse de l'énergie. Là, on commence cette fois-ci à avoir une baisse. C'est quelque chose qu'il ne faut pas oublier. Et spécifiquement pour la commune de FEYTIAT, la réforme qui a visé à faire disparaître la taxe d'habitation pour les foyers principaux, et à ne maintenir que la taxe foncière et cette réforme a eu pour conséquence pour notre commune de par les transferts avec notamment donc la part du département et l'élaboration de savants calculs que d'ailleurs les services de l'État ont du mal à nous expliquer, le fait qu'on a perdu quand même

500 000 € puisque l'État estime que, je pense que les Feytiacois seront contents de le savoir, nous n'utilisons pas suffisamment le potentiel fiscal. Moi, je regrette un peu ces choses-là parce que ça veut dire que finalement, on est pénalisé de par la bonne gestion qui est la nôtre et qui avait permis d'accueillir de longue date de l'activité économique sur la commune qui avait généré des richesses, qui a permis d'avoir des équipements. Ce qui fait que d'ailleurs, à FEYTIAT aujourd'hui, on a des équipements d'une commune qui ne correspond pas exactement à la réalité de notre nombre d'habitants. C'est reconnu par tout le monde et d'ailleurs, j'en profite pour le dire, ce n'était pas l'objet, mais il ne vous a pas échappé que nous avons tous été concernés par le recensement. FEYTIAT était en année de recensement. Les résultats définitifs ne sont pas connus, mais on voit qu'on aura d'ores et déjà une augmentation de population. On voit que des renouvellements sont en cours. L'attractivité demeure, mais de façon modérée, comme on le souhaitait, comme le veulent une bonne partie de nos concitoyens.

En tout cas, Gaston, un grand merci à toi, parce que tu as salué les services, qu'il faut bien évidemment aussi remercier, parce que c'est eux qui, au quotidien, sont vigilants. Je pense à la direction des services financiers, à Karine Berthier et à son équipe, je pense à la DGS, puis à tous les services qui, dans cette période compliquée, ont été extrêmement vigilants par rapport aux dépenses, tu l'as dit. Chaque fois, effectivement, qu'il y avait possibilité d'optimiser des choses, de rationaliser, mais toujours en pensant assurer au mieux le service des Feytiacois, c'est quelque chose qui a été fait. Et à l'arrivée, cela se traduit. Alors c'est des choses qui, des fois, ne font pas forcément beaucoup de bruit. Mais en tout cas, il y a une réalité qui est là. Donc encore merci à tout le monde pour cela.

Gaston CHASSAIN : Je voulais rappeler que j'ai travaillé avec 4 directrices financières, j'ai une pensée pour elles, pour Evelyne GERY qui nous a quittés trop tôt, pour Marianne BOURBOUSE, qui a succédé, pour Murielle, qui a assuré les finances, plus la direction générale des services, et puis Karine Berthier, qui est arrivée. Donc, vraiment, je les remercie, parce qu'à chaque fois, ça a été un plaisir de travailler avec ces personnes. Et puis, on a évolué sur les documents. Voilà, on a essayé de travailler, d'améliorer la prospective, notamment.

Laurent LAFAYE, maire : Comme vous l'avez compris, ce débat, il est un petit peu particulier, puisque habituellement, on est sur de la prospective par rapport à la suite, mais là, au vu des élections, il ne nous est pas possible d'évoquer justement la suite, mais uniquement le passé. Le débat est ouvert. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Pascal BUSSIERE : Oui, monsieur le maire, comme vous venez juste de le dire, cette période préélectorale impose un peu de retenue et de recul. Moi, je voulais juste dans un premier temps, remercier les services pour la qualité du travail qui a été présenté sur les différents documents. Je voulais également, dans ce contexte, on prend acte bien évidemment du bilan qui a été présenté de l'année dernière. C'est vrai que pour notre part, si je peux donner quelques informations, au cours de ce mandat, on a toujours essayé de porter la voix des Feytiacoises et des Feytiacois à travers notre vote concernant les différents budgets qui ont été proposés, pour également les différentes prises de position que l'on a eues, qui n'étaient pas forcément du même avis que la majorité, notamment sur les augmentations des taux communaux d'imposition sur la taxe foncière. Mais aujourd'hui, on sait que c'est un bilan et que dans quelques semaines, il y aura une nouvelle équipe qui va déterminer elle va déterminer les objectifs et la vision pour non seulement l'année deux mille vingt-six mais également pour la mandature donc c'est simplement ce commentaire que je souhaitais faire sans plus sans plus de précision en remettant aussi et j'en profite de ma prise de parole pour remercier l'ensemble de mes collègues c'est le dernier conseil et il y a un certain nombre d'entre nous qui ne seront plus présents sur la prochaine mandature. Je tenais simplement à saluer le travail, la bonne intelligence et surtout le bon esprit qui a prévalu pendant ces cinq à six années que l'on a travaillé ensemble. Voilà, je vous remercie.

Laurent LAFAYE, maire : Merci, M. Bussière. Comme vous l'avez dit, effectivement, la période est un peu particulière. Donc c'est vrai que je pense que le débat de fait, et ce n'est pas du tout une volonté de brider quoi que ce soit, sera un peu particulier.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais vous demander de voter, mais alors de voter pas pour approuver le rapport, mais bien pour acter que nous avons tenu effectivement ce moment d'échange. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je vous remercie.

Délibération : adoptée

Laurent LAFAYE, maire : Il nous reste une chose à faire voter, et une fois n'est pas coutume, on le fait plutôt en début, mais là je vais le faire à la fin. C'est le procès verbal de notre précédent conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce PV ? C'était pour voir si vous suiviez tous. Manifestement, il n'y en a pas, donc je vais le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions, des oppositions ? Je vous remercie.

Nous arrivons à l'issue de nos travaux, mes chers collègues. Et c'est vrai qu'il y a tout de même une petite émotion ce soir, parce que c'est une aventure collective, quels que soient les conseillers municipaux, parce que nous sommes tous, nous étions tous, et nous sommes encore pour quelques jours, une équipe qui compose le conseil municipal.

J'ai une petite pensée particulière en ce moment pour nos collègues élus qui sont, y compris en Nouvelle-Aquitaine, un des territoires où on a dû affronter les intempéries et notamment la question des crues, et là on voit qu'il peut y avoir des périodes électorales, mais la continuité du service public doit être assurée, et que les maires, les élus municipaux sont à chaque fois en toute première ligne sur ces situations-là, et je pense que c'est aussi ce qui explique un peu l'attachement de nos concitoyens à l'institution communale, qui est l'institution de proximité. Donc à mon tour, et Gaston CHASSAIN s'y associe, je voudrais toutes et tous vous remercier pour le boulot que vous avez fait à la place qui était la vôtre, les uns les autres, à l'état d'esprit emprunt de respect qui a marqué les travaux de cette mandature. Il y a eu du débat, c'est normal, ça s'appelle la démocratie et je crois qu'il faudra qu'on s'inquiète le jour où il n'y en aura pas. Mais en tout cas, à FEYTIAT, tout ça a été fait, je pense, en parfaite intelligence de part et d'autre, donc un grand merci.

Cela a été dit, il y a des personnes qui se retrouveront là, il y a des personnes qui ne seront plus là. Ce sont à la fois des fruits de choix personnels, de gens qui ont fait le choix de ne pas poursuivre, et puis après, ce sera le choix des électeurs. Alors, je ne vais pas ici rentrer dans un grand hommage, parce que je ne doute pas que, quelle que soit l'équipe qui sera aux commandes après le choix des Feytiacois, après le quinze mars, il y aura un temps qui sera organisé en présence des nouveaux élus et des anciens élus, puisqu'on n'y voit pas forcément clair aujourd'hui, pour rendre hommage au travail, mais en tout cas, cet attachement à la commune de FEYTIAT, il a été partagé. Je sais que pour un certain nombre d'élus ce soir, il y a quand même une émotion toute particulière parce que c'est souvent des années d'engagement qui trouvent un aboutissement. Mais n'oublions jamais que quel que soit l'endroit où nous sommes, la notion d'engagement et de service, elle demeure. Et je ne doute pas que ces élus continueront à agir parce que lorsqu'on a commencé à s'engager dans l'activité municipale, souvent ce n'est pas le fruit du hasard, c'est parce qu'on a effectivement chevillé au corps la notion d'engagement. qu'on a notamment pu avoir dans d'autres domaines, dans l'associatif notamment, ou dans le cadre professionnel, et que généralement cet engagement ne cesse pas avec l'exercice d'un mandat municipal, et je ne doute pas que cette belle énergie qu'ont pu déployer un certain nombre de personnes va continuer encore à se déployer.

Un grand merci à toutes et à tous, et en votre nom, bien évidemment, un grand merci à tous les services municipaux, merci que j'adresse à la Directrice Générale des Services en sa qualité de première des fonctionnaires municipales, mais pour que cela soit relayé, bien sûr, à l'ensemble des agents, puisque je crois qu'à FEYTIAT, de par la grande diversité des différentes missions que nous accomplissons, des différentes missions exercées par nos agents, on peut aussi être particulièrement fiers de l'engagement, j'ai beaucoup parlé de ce mot tout à l'heure, de l'engagement de nos agents, de l'engagement des services, à la fois au long cours et dans la gestion du quotidien, ce quotidien qui est si important. Donc un grand merci à toutes et à tous.

Je souhaite juste lancer un appel, mais je pense qu'il sera partagé à tout le monde, au civisme par rapport au futur scrutin.

Et je ne doute pas que quel que soit l'endroit où nous serons, nous poursuivrons collectivement notre engagement au service de FEYTIAT. Merci à toutes et à tous. Et c'est la fin de ce dernier conseil municipal de la mandature. Une salutation aux habitants de FEYTIAT qui nous ont suivis sur les réseaux sociaux.

Le maire clôture la séance à 19h45.

LAFAYE Laurent
Président de séance

COULAUD Claudette
Secrétaire de séance